

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES SERVICE ENFANCE JEUNESSE 2025



1. Inscription administrative : Avoir accès au Portail Famille.

Ce dossier est **annuel** et vous permet d'accéder au **Portail Famille** de la Communauté de Communes des Villes Sœurs. Il est **obligatoire pour participer aux activités** proposées par le Service Enfance Jeunesse pour l'ensemble de **l'année 2025**.

Tout dossier incomplet ou rendu hors délai, ne permettra pas l'accès à la réservation sur le Portail Famille.

Si vous possédez **déjà un accès au Portail Famille**, **aucun mail** d'activation ne vous parviendra. Votre identifiant et mot de passe restent inchangés.

Si vous n'avez **jamais eu accès au Portail Famille**, un **mail d'activation** de votre compte, contenant vos identifiants de connexion, est envoyé. Attention, ce **mail peut arriver dans vos indésirables**.

2. Les documents obligatoires à rendre

Fiche Famille (1 par famille)

Fiche Enfant (1 par enfant)

Document fiscal 2024 des responsables légaux **uniquement résidant sur les 28 communes**

Ou Document fiscal 2024 des grands parents de l'enfant habitants sur les 28 communes (exclusivement pour les ALSH)

Ou Certificat de scolarité de l'année en cours, des enfants scolarisés sur l'une des 28 communes (exclusivement pour les ALSH)

Photo de l'enfant

Vaccinations obligatoires à jour dans le carnet de santé

Avis d'imposition 2024 du FOYER sur les revenus 2023 (*pour la participation financière du CIAS, uniquement pour les résidents des 28 communes*). Ce document faisant office de document fiscal.

Certificat de scolarité de l'année en cours (*Obligatoire uniquement pour les enfants en 1ère année de maternelle*)

3. Les documents facultatifs selon la situation familiale

Dernier jugement, le cas échéant, uniquement les pages précisant les modalités de garde concernant le ou les enfant(s)

Bons **CAF 80** ou **CAF 76** 2025 pour prise en compte sur votre facture

PAI

4. Les inscriptions

a. Les ALSH, Camp Ciné et CJB : Réserver et payer, avant chaque période de vacances. (Attention places limitées)

Afin de pouvoir réserver et payer en ligne, le dossier doit comporter l'ensemble des documents demandés ci-dessus.

La réservation et le paiement, avant la venue d'un enfant, est obligatoire avant chaque période de vacances.

b. Les séjours, Road Trip, 100 Navigateurs : Pré-réserver sur le Portail Famille

Après avoir pré-réservé, le dossier du jeune passera en commission d'attribution des places. Un complément de dossier pourra être également à fournir. Le paiement sera alors (selon le séjour concerné) à faire sur le Portail Famille avant le départ dans le respect des délais indiqués.